



Annexe 1: Analyse qualitative des risques

(Annexe aux recommandations de la CA et de la KBOB relatives à la mise en œuvre du critère d'adjudication «sécurité et fiabilité des chaînes d'approvisionnement»)

Berne, novembre 2024

I. Risque par bien / prestation (étendue des dommages x probabilité)									
Critère	Évaluation	Scénario de risque, cause du risque comprise	Estimation des coûts liés au risque	Amplitude des dommages	Probabilité	Évaluation des risques			
Importance du bien / de la prestation pour le service demandeur ¹									
Substituabilité du bien / de la prestation ²									
Rapidité à laquelle le bien / la prestation peut être substitué ³									
(autre critère)									
II. Mesures de prévention									
Mesure				Estimation des dépenses	Estimation des avantages	Rentabilité de la mesure			

¹ L'importance du bien / de la prestation doit être évaluée en fonction de sa valeur ou de son importance pour l'activité et le fonctionnement du service demandeur.

² La substituabilité désigne la possibilité de remplacer le bien / la prestation par un / une autre avec la même fonction.

Le degré de standardisation peut par exemple donner des indications sur la substituabilité.

³ La rapidité à laquelle un bien / une prestation peut être substitué dépend notamment de la disponibilité générale et situationnelle. Dans ce contexte, la dépendance des chaînes d'approvisionnement peut jouer un rôle.

Commentaires

- I. La détermination du risque passe par la définition qualitative de l'ampleur des dommages ainsi que la probabilité d'un scénario de risque. Le tableau ci-dessus doit servir d'aide à l'analyse des risques. Les rubriques mentionnées dans le tableau servent à classer encore plus précisément le bien (la prestation) et ainsi à mieux identifier principalement les risques liés aux chaînes d'approvisionnement. L'évaluation peut donner des indications sur certaines tendances. Il est ainsi possible de réagir plus rapidement en cas de défaillance d'un fournisseur de biens facilement substituables, par exemple, ce qui permet de réduire l'ampleur des dommages. Après l'évaluation du bien / de la prestation, il est utile de consigner les scénarios de risque, causes comprises.
Pour l'analyse de risque, il faut en outre évaluer qualitativement les coûts estimés si le risque survient, l'ampleur des dommages et la probabilité. L'ampleur des dommages doit être évaluée en tenant compte du service demandeur concerné. Tant l'ampleur des dommages que la probabilité doivent être classées sur une échelle comportant les degrés suivants: faibles, moyens ou élevés. La matrice des risques ci-contre peut être utilisée pour une évaluation plus approfondie. La rencontre des deux valeurs mentionnées indique le niveau de risque, à savoir faible (vert), moyen (jaune) ou élevé (rouge). Cette échelle donne des indications sur la nécessité d'agir. Si le risque se situe dans la zone rouge, des mesures devraient en principe être prises.
- II. Dans un deuxième temps, et lorsque cela est indiqué, il convient d'évaluer les mesures possibles (cf. rubrique «Mesures de prévention» dans le tableau ci-dessus) de réduction des risques mentionnés précédemment. Afin de pouvoir évaluer si une mesure doit être prise, il faut déterminer les dépenses encourues et le bénéfice escompté.
- III. Dans une dernière étape, il faut comparer les coûts d'opportunité (c.-à-d. les coûts estimés si le risque se manifeste) aux dépenses encourues et aux bénéfices escomptés si la mesure est prise. Il est alors possible de déduire si une mesure semble rentable compte tenu de la situation potentielle (classification possible dans la colonne «Rentabilité de la mesure» dans le tableau ci-dessus).

